

## **Compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2020 à 20 h 30**

**-Présents :** Mrs et Mmes MARCHINI Frédéric, BARELLA David, BERDIÉ Cécile, CARNEIRO Stéphane, RINALDO Céline, SUAREZ Patrice, POUDES Alain, SUPPLIS Jean-Noël, MARGOËT Laurent, SAINT MARTIN Frédéric, BORI Sandra, BAX Céline, TRUILHE Michel, MANOER Laurence, SZCZEPANIAK Monique

CARNEIRO Stéphane a été nommé secrétaire

### **Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal d'installation du 10 septembre 2020
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Délibération pour fixer le prix de la part communale pour l'année 2021

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 10 septembre 2020  
Compte rendu approuvé à l'unanimité.

### **Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité sur le poste d'agent des services techniques il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en application 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 04/01/2021 au 31/12/2021 dans les conditions suivantes :

<b>Nature des fonctions</b>	<b>Grade correspondant aux fonctions décrites</b>	<b>Echelon de Rémunération</b>
Agent des services techniques	Adjoint technique	1

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel

## **-Délibération pour fixer le prix de la part communale pour l'année 2021**

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour fixer le prix de la part communale pour l'année 2021 recouvré par la SAUR.

Monsieur le Maire propose au titre de l'année 2021, de ne pas augmenter la part communale qui se présente comme suit :

- Part fixe : 25.15 € HT (semestriel)
- Part variable : 1.5112 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter les tarifs de la part communale comme ci-dessus énoncés

### **Questions diverses**

-Une page de la commune a été ouverte sur Facebook

-La commune a été victime d'un cambriolage dans le bâtiment du stade. Ont été dérobés un broyeur, un désherbeur thermique, des outils divers, un transpalette, un canon etc.....

2 propositions de devis pour la mise en place d'une alarme, l'offre la plus intéressante est chez Leroy Merlin soit 1360 €.

Suite à la visite d'un agent du SIDEL une proposition de 3 bacs éco-cimetière a été faite soit : 1 pour le compostage 1 pour le recyclage et 1 pour l'enfouissement.

-Lecture du rapport d'activité de la CCLG (Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise). Le repas des aînés ne pouvant pas avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire, il est décidé que des chocolats seront distribués pour marquer cette fin d'année.

-Les travaux d'éclairage au stade de football et au terrain de pétanques sont validés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50